

# SITTOMAT

## Comité Syndical

**20 mai 2026**

**Intervenants ou personnes citées :**

**Délégués titulaires :**

Gilles VINCENT, Président  
Ange MUSSO  
Bernard MARTINEZ  
Robert DELEDDA  
Franck BERTONCINI  
René CASTELL  
Jean-Yves DOLISI  
Corinne ROCHETTE  
Thomas DOMBRY  
Didier SYLVE  
Nicolas PATACCHINI  
Hélène ARNAUD BILL  
Patrick APARICIO  
Alain ETRIOUX  
Elodie TESSORE  
Albert TANGUY  
Jean-Pierre COIQUAULT  
Romain GRILLOT  
Monsieur LANDA  
Jean-Luc VITRANT  
Patrick MARTINELLI

**Fonctionnaires :**

Christophe DELIGNY, DGS  
Michel OLLAGNIER  
Sandra LE BEC PEINADO  
Michel MARIN  
Christine MORICE  
Frédéric BELARD  
Damien DI GIORGIO  
Manon FORTIAS  
Julien DELOFFRE

## **ORDRE DU JOUR**

I. 1960 – Election du Président du SITATOMAT	5
II. Adoption des procès-verbaux de la Commission mixte du 25 février 2026 et du Comité Syndical du 4 mars 2026	6
III. Compte rendu des décisions du syndicat	7
Décision 2026-05 portant approbation avenant n°1 Marché négocié pour gestion des déchets issus CS de l'AT (2 lots) Lot 2 Réception fibreux Ouest toulonnais	7
Décision 2026-06 portant approbation avenant n°1 Marché négocié pour gestion des déchets issus CS de l'AT (2 lots) Lot 1 Réception des fibreux Est Toulonnais	7
Décision 2026-07 portant approbation de l'avenant 3 au marché AO 2022-15 Marché global conception, réalisation, exploitation, maintenance centre de tri	7
Décision 2026-08 portant approbation de l'avenant 5 relatif au marché d'étude relative à la mise en place du schéma de traitement des biodéchets collectés séparément sur le périmètre du SITATOMAT	7
Décision 2026-09 portant approbation du marché de fourniture de sacs de pré collecte pour la collecte sélective	7
Décision 2026-10 portant approbation du marché de mise en place et suivi des sites de compostage partagé	7
Décision 2026-11 portant approbation du marché négocié d'Assurance Dommages Ouvrage pour la construction du centre de tri de La Farlède	8
Décision 2026-12 portant approbation de l'avenant n° 2 au marché de mise à disposition, entretien, maintenance et transport bennes déchèteries CCGST	8
Décision 2026-13 portant approbation du marché de pompage des abris cuves à huile dans les déchèteries du territoire du SITATOMAT	8
Décision 2026-14 portant approbation des avenants de substitution de l'indice 1870	8
Décision 2026-15 portant approbation avenant de substitution de l'indice 045	8
IV. 1961 – Adoption du nombre de Vice-Présidents	8
V. 1962 – Election des Vice-Présidents du SITATOMAT	9
Lecture de la charte de l' élu	11
VI. 1963 – Indemnités du Président et des Vice-Présidents	12
1964 – Adoption du Règlement Intérieur du SITATOMAT	12
VII. 1965 – Composition des Commissions et des différentes représentations extérieures du SITATOMAT	14
VIII. 1966 – Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des membres de la Commission de délégation de service public relative à l'exploitation de l'UVE de Toulon et des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – conditions de dépôts des listes	17
X. 1967 – Délégation de pouvoir du Président du SITATOMAT	19
XI. Questions diverses	20

*La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.*

### **Le Président**

Bonjour à toutes et à tous. Comme il y a eu beaucoup de changements et que tout le monde ne se connaît pas, je vous propose de faire le tour de la salle. C'est d'ailleurs la première fois que l'on est aussi nombreux, merci.

*Un tour de salle est réalisé.*

### **Le Président**

Comme c'est la première réunion, on ne se connaît pas tous. Juste quelques précisions. On est tous élus. Mon prénom, c'est Gilles. Le SITTOMAT, vous avez la carte derrière, c'est le plus gros Syndicat de traitement des déchets du Var, c'est aussi un gros Syndicat qui, à l'origine, a été créé puisque, juste en face de nous, il y avait une décharge en plein Toulon. Et de temps en temps, cette décharge brûlait. C'était beaucoup plus facile puisqu'une fois que certains déchets étaient brûlés, ça donnait moins de tonnage qui partait à Pierrefeu à la décharge. Un jour - c'est une anecdote -, un match de foot a été arrêté parce que les spectateurs suffoquaient. Ils avaient la gorge irritée parce qu'il y avait des produits plastiques qui brûlaient. La Ville de Toulon a décidé de faire quelque chose pour arrêter cette décharge, ils se sont regroupés en syndicat qui était composé de la Communauté d'agglomération de Sud-Sainte-Baume, la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau et ce qui est aujourd'hui la Métropole. Ils ont eu le courage de décider de faire un centre de valorisation énergétique des déchets. C'est donc l'usine que vous avez à côté qui chauffe aujourd'hui des bâtiments de La Beaucaire, des HLM de La Beaucaire et des HLM de Berthe à la Seyne. La Beaucaire étant juste derrière nous, sur Toulon, et produit de l'électricité, c'est le premier producteur d'électricité du Var. Ensuite, nous avons accueilli à leur demande la Communauté de communes de Saint-Tropez, la partie rouge, et dernièrement la Communauté de communes de Porte-des-Maures, qui est en violet.

Le Syndicat s'appelle le SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Traitement, de Transport, des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Nous n'avons pas changé le nom, nous l'avons élargi. A ce jour, c'est combien d'habitants ?

### **Christophe DELIGNY**

640 000.

### **Le Président**

Plus l'inflation saisonnière qu'on a en été, qui représente à peu près 80 000 habitants.

### **Christophe DELIGNY**

85 000 permanents à l'année et concentrés sur deux mois.

### **Le Président**

Ce que nous faisons, nous gérons les déchetteries et nous assurons la collecte sélective des emballages ménagers. Dans les déchetteries, nous ne faisons pas la réception des déchets qui est considérée comme collecte et qui n'est pas une compétence du SITTOMAT. C'est une compétence des EPCI. Par contre, nous assurons le traitement, ce que l'on appelle le « bas du quai ». C'est assez complexe. Et puis, le traitement de tous les déchets en valorisation énergétique. Vous entendrez souvent des mots comme OMR (Ordure Ménagère Résiduelle). Après, vous avez les emballages ménagers. Après, vous avez les produits et les déchetteries. En OMR, on ne met pratiquement plus rien en décharge, sauf pendant les arrêts techniques de l'usine. Donc les emballages ménagers, les produits de déchetterie et bientôt le traitement des biodéchets, et pas la collecte, puisque la collecte est assurée par les EPCI. Je pense qu'il sera utile de donner le dernier...

Toulon, le 20 mai 2026

### **Christophe DELIGNY**

Je l'ai fait distribuer aux EPCI dans de petites mallettes contenant le rapport d'activité, les statuts du Syndicat. A priori, ce sont des documents que l'on a dus vous distribuer.

### **Le Président**

Vous les connaissez par cœur. On va faire l'appel.

### **Christophe DELIGNY**

Je peux vous dérouler très rapidement l'ordre du jour. Après, on passera directement à l'élection du Président et on pourra justement dérouler le reste. La première tâche est de d'élire le Président du SITTOMAT. Après, on fera adopter les procès-verbaux des précédentes Commissions d'avant les élections – il faut les faire adopter légalement. On vous fera également un compte-rendu des décisions qui ont été prises entre le dernier Comité syndical du 11 mars et aujourd'hui. Après, on passera à l'adoption du nombre de vice-présidents, à l'élection des vice-présidents. Une fois que l'élection sera faite, il y aura la lecture de la charte de l'élu par le Président. On abordera quelques délibérations qui permettront au Syndicat de fonctionner les six ou sept prochaines années, les indemnités du Président et du vice-président, l'adoption du règlement intérieur du SITTOMAT, la composition des Commissions et les différentes représentations extérieures, on désignera les représentants extérieurs. Et pour les Commissions qui font l'objet d'un scrutin de liste, on définira les conditions de dépôt de liste pour le prochain Comité syndical. On va vous obliger à revenir la semaine prochaine pour procéder à l'élection de la CAO, de la Commission de délégation de service public et de la Commission consultative des services publics locaux qui sont des scrutins de liste. Il nous faudra le quorum pour pouvoir effectivement élire valablement ses représentants, on en a besoin pour refonctionner très rapidement, notamment la CAO. Et on terminera par les délégations de pouvoir du Président. On a mis une question diverse sur la constitution d'un Comité de pilotage qui préexistait pour le passage aux multi matériaux de l'aire toulonnaise - on vous en parlera. Il faut qu'on le reconstitue rapidement pour pouvoir se remettre au travail sur l'échéance du mois de novembre.

### **Le Président**

Je reviens sur ce que j'ai dit. Est-ce que tout le monde a signé la feuille d'émargement ? Si tout le monde a signé, on n'a pas besoin de faire l'appel. On démarre ?

### **Christophe DELIGNY**

On démarre.

### **Le Président**

Nous avons vérifié, ces dernières semaines, qui était le plus âgé pour présider cette séance. C'est pour cela que je suis un peu ému, parce que j'ai été élu dans ce Syndicat en 1986 et j'ai été le plus jeune élu. Aujourd'hui, on a eu un combat avec notre collègue ETRIOUX, et je suis le plus âgé. Je vais devoir présider cette séance en tant qu'élu le plus âgé. On va passer au vote.

### **Christophe DELIGNY**

On va peut-être désigner avant un Secrétaire de séance, le benjamin, Monsieur GRILLOT. Après, on va désigner les scrutateurs. Mais avant de désigner les scrutateurs, on rappelle le mode de scrutin que vous connaissez tous, à la majorité absolue avec deux tours et éventuellement un troisième au cas de candidatures multiples. La particularité du Syndicat, c'est qu'étant donné nos statuts, chaque délégué n'a pas le même nombre de voix à la création du Syndicat et dans les statuts, il a été prévu de donner un nombre de voix proportionnel à la quantité d'ordures ménagères résiduelles traitées à l'UVE. Alors pourquoi ce principe ? C'est parce qu'en fait, c'était le financement

Toulon, le 20 mai 2026

du Syndicat. Plus on apportait d'ordures ménagères, plus on contribuait au financement du Syndicat et donc, à l'époque, les élus ont choisi de dire que, dans ce cas-là, plus le délégué représentant l'EPCI qui pourvoit le plus aura de voix.

On a effectivement dans les statuts une annexe que vous avez dû voir et qui définit d'une part un nombre de délégués par EPCI. Là, pour le coup, on a un nombre de délégués qui est fonction du poids de population par tranche de population. Pour la Métropole de Toulon, c'est 6 délégués. Pour Sud-Sainte-Baume, c'est 4 délégués. Pour la Vallée du Gapeau, c'est 3 délégués. Pour le Golfe de Saint-Tropez, c'est 4 délégués. Et pour Porte-des-Maures, c'est 3 délégués. Et pour tenir compte du poids financier de chaque EPCI dans le Syndicat, on a en tout 109 voix qui sont réparties en 66 voix pour la Métropole, 12 voix pour Sud-Sainte-Baume, 6 voix pour la Vallée du Gapeau, 16 voix pour le Golfe de Saint-Tropez et 9 voix pour Porte-des-Maures, ce qui vous donne à chacun un nombre de bulletins différents. On le fait une fois, on ne le fera pas à chaque séance.

On vous a distribué, devant chaque pupitre, pour la première élection, 2 bulletins. On vous expliquera comment ça se passe. On peut effectivement procéder à la désignation des assesseurs. Si on continue dans la logique des benjamins, le troisième, c'est Monsieur PATACCHINI, la quatrième, c'est Madame TESSORE. Vous serez donc tous les deux assesseurs, et on se déplacera là-bas pour les dépouillements – on a 6 élections à faire.

### **Le Président**

L'urne est là-bas, on se lève en partant de là, et vous retourner à votre place.

On passe à la délibération numéro 1960.

## **I. 1960 – Election du Président du SITTOMAT**

### **Le Président**

Qui est candidat ?

### **Ange MUSSO**

Monsieur le Président, au nom de la Métropole et je pense au nom des anciens qui le connaissent bien, parce qu'il a été notre Président depuis de longues années, il fait un boulot fabuleux à la tête du SITTOMAT, je vous propose la candidature de Monsieur Gilles VINCENT.

### **Le Président**

Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

### **René CASTELL**

Au nom de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, on est totalement de ton avis, Ange.

### **Le Président**

Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, vous avez le bulletin d'élection du Président du SITTOMAT vierge. Vous l'enlevez, vous le mettez devant, il ne sert à rien. Par contre, vous avez l'élection du Président du SITTOMAT avec la candidature de Gilles VINCENT. Vous avez le nombre de bulletins qui correspond à votre nombre de voix par rapport à votre appartenance à l'EPCI.

### **Christophe DELIGNY**

On s'était permis de préremplir, puisque Monsieur VINCENT m'avait informé de son désir de candidater, donc on avait prérempli un bulletin. On avait prévu un bulletin vierge Toulon, le 20 mai 2026

au cas où il y aurait eu une candidature multiple. Je vous propose de laisser les bulletins vierges de côté et de prendre les bulletins qui sont les vôtres. Vous avez la liberté de barrer si vous le souhaitez. Vous avez toute liberté d'en faire ce que vous voulez. Je vous propose de passer à l'urne qui est juste là, en commençant par Monsieur LANDA.

*Il est procédé au vote pour l'élection du Président du SITTOMAT.*

### **Le Président**

Il y avait 109 bulletins, normalement, il y a eu 108 votants, la majorité absolue était à 55. Gilles VINCENT est élu Président.

Juste un petit mot pour vous dire que, d'abord, ce Syndicat est un Syndicat convivial, deuxièmement, c'est un Syndicat qui est très technique, on apprend beaucoup, moi j'ai appris beaucoup, jusqu'à devenir Président de l'association nationale AMORCE qui traite des déchets, de l'eau et de l'énergie, et le SITTOMAT est reconnu même au niveau des ministères, du préfet d'ailleurs, et, souvent, les préfets qui se succèdent nous interrogent sur la politique des déchets dans le Var.

Si vous voulez travailler, vous êtes les bienvenus parce que, vraiment, il y a du travail et tous les jours, tous les jours, il se passe quelque chose et je vous en parlerai tout à l'heure.

Nous prévoyons une visite de l'usine de valorisation énergétique des déchets – celle qui est en face. Nous prévoyons une visite du futur centre de tri des emballages ménagers qui est à La Farlède. Les bâtiments sont pratiquement terminés, nous commençons à installer les machines et donc, vers la mi-juin, nous essaierons de visiter le centre de tri. Nous prévoyons aussi une formation des élus. L'association AMORCE que je préside fait des formations d'élus. Nous vous proposerons une journée d'information ici au SITTOMAT. Nous vous donnerons aussi un guide qui est fait par AMORCE sur « l'élu et les déchets ». Le Syndicat se tient à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez poser, soit au niveau du SITTOMAT en son ensemble, soit au niveau de votre EPCI, parce que nous avons des EPCI qui sont différentes en nombre d'habitants. Il y a des EPCI comme les fluctuations saisonnières qui sont énormes. Je vais vous donner un exemple.

L'ADEME et la DREAL disent régulièrement que, dans le Sud, on ne trie pas assez les emballages ménagers. On leur dit qu'il y a des fluctuations saisonnières, on est tous différents, etc. Ils me regardent toujours en chien de faillance et, un jour, ils m'ont tellement énervé que je leur ai donné des chiffres. Le ratio en France de verres dans les emballages ménagers, c'est 38 kilos par habitant. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, à un ratio de 240 kilos de verres par habitant. Vous voyez qu'on ne peut pas fonctionner avec des ratios. A Bandol aussi, vous avez des ratios importants sur le verre, etc. Le combat est toujours le même. On a des EPCI différentes. On a des problématiques différentes. On est à votre disposition. D'ailleurs, on ira voir tous les Présidents pour voir comment on peut mieux travailler ensemble. Voilà ce que je voulais dire. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? On essaiera de proposer des dates qui vont bien à tout le monde, c'est-à-dire un samedi ou un dimanche ou le 18 juin, par exemple.

On va essayer de continuer avec l'adoption des procès-verbaux.

## **II. Adoption des procès-verbaux de la Commission mixte du 25 février 2026 et du Comité Syndical du 4 mars 2026**

### **Le Président**

En général, la Commission mixte, c'est de l'information. Ensuite, la semaine d'après ou 15 jours après, on passe au Conseil syndical. Jusqu'à présent, en Commission mixte, on se retrouve ici. C'était un peu lourd. On va vous proposer pour le futur de faire en visioconférence les Commissions mixtes, ce qui évitera à nos amis du Golfe de Saint-Tropez de se déplacer deux fois et on fera un Conseil syndical ici. On a pratiquement

Toulon, le 20 mai 2026

toujours eu le quorum. C'est important d'avoir le quorum, et c'est la raison pour laquelle vous allez être harcelés par notre secrétaire pour savoir si vous venez ou pas, en sachant que vous avez des suppléants.

### **III. Compte rendu des décisions du syndicat**

#### **Décision 2026-05 portant approbation avenant n°1 Marché négocié pour gestion des déchets issus CS de l'AT (2 lots) Lot 2 Réception fibreux Ouest toulonnais**

**Christophe DELIGNY**

On vous les a envoyées avec l'ordre du jour. Si vous avez des questions, on est prêts à y répondre.

**Le Président**

2 lots, c'était la réception des fibreux dans l'Ouest toulonnais.

#### **Décision 2026-06 portant approbation avenant n°1 Marché négocié pour gestion des déchets issus CS de l'AT (2 lots) Lot 1 Réception des fibreux Est Toulonnais**

**Décision 2026-07 portant approbation de l'avenant 3 au marché AO 2022-15 Marché global conception, réalisation, exploitation, maintenance centre de tri**

**Décision 2026-08 portant approbation de l'avenant 5 relatif au marché d'étude relative à la mise en place du schéma de traitement des biodéchets collectés séparément sur le périmètre du SITTOMAT**

**Décision 2026-09 portant approbation du marché de fourniture de sacs de pré collecte pour la collecte sélective**

**Décision 2026-10 portant approbation du marché de mise en place et suivi des sites de compostage partagé**

**Le Président**

Les compostages partagés, ce sont les composteurs qu'on installe au pied des immeubles.

**Décision 2026-11 portant approbation du marché négocié d'Assurance Dommages Ouvrage pour la construction du centre de tri de La Farlède**

**Décision 2026-12 portant approbation de l'avenant n° 2 au marché de mise à disposition, entretien, maintenance et transport bennes déchèteries CCGST**

**Décision 2026-13 portant approbation du marché de pompage des abris cuves à huile dans les déchèteries du territoire du SITTOMAT**

**Décision 2026-14 portant approbation des avenants de substitution de l'indice 1870**

**Décision 2026-15 portant approbation de l'avenant de substitution de l'indice 04510**

#### **Le Président**

C'est un indice qui est relatif à l'électricité qui nous permet de faire les révisions de prix. Est-ce que quelqu'un a une question sur cette décision ? Non ? Je vous demande donc de prendre acte.

On passe à l'adoption du nombre de vice-présidents.

### **IV. 1961 – Adoption du nombre de Vice-Présidents**

#### **Le Président**

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents ne peut pas dépasser 20 % de l'effectif total du Comité syndical. Celui-ci comprenant 20 délégués titulaires, le nombre de vice-présidents est normalement limité à 4. Cependant, le même article prévoit que l'assemblée délibérante peut décider à la majorité des deux tiers de fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de l'effectif total de l'assemblée, soit 6 en ce qui concerne le SITTOMAT.

Je vous propose qu'un vice-président soit désigné pour chacun des adhérents du SITTOMAT, pour chacune des EPCI, ce qui porte le nombre à 5 vice-présidents. Nous en avions 6 dans le mandat précédent. Je ne sais pas pourquoi, on était dans l'illégalité ?

#### **Christophe DELIGNY**

Non, on n'était pas dans l'illégalité, on pouvait jusqu'à 6. Et c'est par construction, c'est-à-dire qu'à l'époque de l'aire toulonnaise, il y en avait 4, pour 14 délégués à l'époque. Le Golfe est rentré, on en a rajouté un cinquième. Porte-des-Maures est rentré, on en a rajouté un sixième. Cela s'est fait par construction.

#### **Le Président**

C'est le passé. On repart aujourd'hui sur une mandature, c'est 5 vice-présidents. Voilà ma proposition. A part le Président, c'est un par EPCI. C'est-à-dire que le Métropole n'aura qu'un seul vice-président.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

On va passer maintenant à l'élection des vice-présidents.

## V. 1962 – Election des Vice-Présidents du SITTOMAT

### Le Président

Je vous propose, pour le poste de premier vice-président, Ange MUSSO.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures.

### Christophe DELIGNY

On propose également, dans la délibération, de reconduire les scrutateurs du vote du Président.

### Le Président

S'il n'y a pas d'autres candidats, vous ne gardez que les bulletins sur lesquels le nom est inscrit.

### Le Président

On vérifie peut-être le nombre de bulletins.

### Christophe DELIGNY

Normalement, Métropole, vous en avez 11. Après, il y en a 4 pour le Golfe de Saint-Tropez, on en a 3 pour Porte-des-Maures et 2 pour Vallée du Gapeau.

### Le Président

Pour tout vous dire, on a notre Directeur des services qui nous avait proposé un vote électronique. Et comme ça coûte 4 sous, on a décidé de faire des économies.

*Intervention hors micro (00.51.20).*

### Le Président

Pour les vice-présidents, nous avons eu des propositions de chacune des EPCI sur les noms. Ensuite, on a classé les vice-présidents par ordre d'importance des EPCI. Ce n'est pas une notion de valeur, c'est uniquement parce qu'il fallait une règle et on a établi une règle.

Pour l'élection du deuxième vice-président du SITTOMAT, je vous propose Monsieur Franck BERTONCINI, et il n'y a pas d'autres candidats. Pour le poste de deuxième vice-président, il y avait en théorie 109 bulletins, on en a retrouvé 108, et Franck BERTONCINI a obtenu 108 voix. Il est donc élu deuxième vice-président du SITTOMAT.

Pour le poste de troisième vice-président, je vous propose Monsieur Thomas DOMBRY. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats, on peut donc voter. Pour le poste de troisième vice-président, il y avait 109 bulletins, on en a retrouvé 109 et Monsieur DOMBRY a obtenu 109 voix. Il est donc élu troisième vice-président.

### Thomas DOMBRY

Merci beaucoup pour cette élection. Je suis un peu confus d'avoir plus de voix que Monsieur le Président. Je suis tout nouveau, mais j'espère que nous ferons du bon travail. Merci.

### Le Président

Il ne faut pas espérer, on va le faire.

Je vous propose, pour le poste de quatrième vice-président, Patrick MARTINELLI. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, on passe au vote. Pour l'élection du quatrième vice-président, le 20 mai 2026

président, 109 bulletins ont été retrouvés et Monsieur MARTINELLI a obtenu 109 voix. Il est élu quatrième vice-président.

### **Patrick MARTINELLI**

Merci beaucoup.

### **Le Président**

Pour le poste de cinquième vice-président, je vous propose Monsieur VITRANT Jean-Luc. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures, on passe au vote. Pour le poste de cinquième vice-président, il y a eu 109 bulletins et notre ami Jean-Luc VITRANT a obtenu 109 voix. Il est le cinquième vice-président.

J'aime bien les anecdotes, je vais vous en raconter une. Bien évidemment, je suis très heureux qu'on ait réglé cette élection de façon collégiale. Mais en 1995, il s'est passé quelque chose, si vous vous souvenez. Le Président de l'époque était le maire de La Valette, c'était le plus âgé. Il procède à l'élection et les élus de Toulon, qui étaient Front National, ne sont pas élus malgré une majorité. Donc il demande une interruption de séance. Quand ils reviennent, ils s'expriment en disant qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils n'avaient pas voté pour eux, puisqu'ils sont la commune la plus importante et pourtant ils n'avaient pas crucifié Jésus. A ce moment-là, les représentants de la Seyne, qui étaient communistes – je ne fais pas de politique en disant cela, c'est pour mettre un peu d'ambiance – demandent la parole. Le Président leur donne. Ils disent : « nous sommes d'accord avec nos collègues de Toulon. Ils n'ont pas crucifié Jésus, mais peut-être ont-ils fourni les clous ». Si je vous raconte cela, c'est qu'avant, nous avions une table qui était en forme de U. Nous avons modifié la table. Nous avons fait une table ronde. Nous avons mis d'un côté les élus de Toulon et d'un autre côté les élus de la Seyne, et tout s'est bien passé pendant six ans. C'était la petite anecdote pour dire que, les élections passées, les choses rentrent dans l'ordre et tout le monde a bien travaillé.

La deuxième chose que vous m'entendrez souvent dire, c'est qu'il faut rendre hommage à nos anciens, en particulier le premier Président qui était Fabien FOGACCI, qui ont eu le courage à un moment de porter le projet de l'unité de valorisation énergétique ici sur la Commune de Toulon. Pourquoi sur la Commune de Toulon ? Parce que l'ancien site était prévu à la Seyne, sur l'ancien hippodrome à Berthe et il devait, depuis le démarrage, chauffer les HLM de Berthe, et puis Gaz de France est arrivé, a proposé un tarif plus bas. Et donc, l'usine ne s'est pas faite à la Seyne, elle s'est faite ici. Et avec le Président Fabien FOGACCI, pendant plusieurs semaines, on a fait le tour dans les quartiers de toutes les habitations autour - il était conseiller général à l'époque du canton. Il a tapé à toutes les portes et j'en ai fait le témoin, le soir, pour expliquer aux gens qu'il allait y avoir une unité ici, que la décharge serait supprimée et qu'en fait, cette usine, c'était leur usine. Un jour, le Directeur de l'usine m'appelle et me dit : « il y a un monsieur qui est arrivé dans l'usine avec son petit-fils ». Il venait pour visiter. Il a dit que c'était son usine et qu'il venait avec son petit-fils pour visiter.

Les dernières anecdotes. Il y a une villa qui est en face, qui a été construite après l'usine. La première photo en couleur dans Var Matin, c'était la photo de la terrasse qui était jaune. Le journaliste avait écrit que l'usine, en brûlant, fabriquait du soufre. En fait, c'était le pollen des pins qui sont autour.

Et la dernière anecdote. Un journaliste m'appelle en me disant : « une dame habite dans l'immeuble qui est en bas. Elle a une mouette unijambiste ». On avait brûlé de la drogue. L'usine, de temps en temps, brûle de la drogue, du tabac de contrebande, etc. Il paraissait qu'on avait brûlé de la drogue. Depuis, la mouette zigzague sur le balcon. J'avais dit au journaliste : « surtout, publiez-le. Ça fait longtemps qu'on ne rit plus en lisant Var Matin, au moins, on rigolera un bon coup.

Tout ça, ce sont les ordures ménagères. Vous verrez, quand on va visiter l'usine, ça s'est réglé. Aujourd'hui, on trouve beaucoup, par exemple, de protoxyde d'azote. On a eu trouvé la moitié d'une carcasse de voiture. On se demande comment ça a pu arriver. Un

Toulon, le 20 mai 2026

jour, on a dû arrêter les trois fours parce qu'il y avait des baignoires en fonte. La baignoire tombe, après, ça passe sur une grille. A la fin, il y a un système de refroidissement. La baignoire se coince. Il a fallu casser à la masse à l'intérieur. Depuis, c'est réglé. Mais c'est pour dire que les ordures ménagères, on dit souvent que c'est de l'or, mais ce n'est pas tout à fait le cas. Vous apprendrez tout cela. En tous les cas, merci pour la tenue de ces élections.

On passe à la lecture de la charte de l' élu.

## **Lecture de la charte de l' élu**

### **Le Président**

En application de l'article L11.11.12 du Code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseillers élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L11.11.13 et 14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu locaux.

Article 1. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité ainsi que les lois et symboles de la République.

Article 2. Il exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité, intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou tout autre intérêt particulier. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat que le vote. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Article 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

Article 6. Il participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Article 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

Article 8. L' élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros, dont il a bénéficié en fonction de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article 9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi.

Article 10. Ils sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382.31 du Code de la Sécurité sociale et des régimes spéciaux définis par le Code général des collectivités territoriales.

Article 11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le Code général des collectivités territoriales.

Article 12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Toulon, le 20 mai 2026

Article 13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie dans les conditions prévues pour la loi de garanties accordées dans l'exercice du mandat, permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Article 14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.11.11.3 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de prendre acte la lecture de la charte de l'élu local.

## **VI. 1963 – Indemnités du Président et des Vice-Présidents**

### **Le Président**

Vous savez qu'elles sont encadrées. L'indemnité de fonction brute mensuelle du Président, c'est la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2026. C'est défini par l'article 5211, 5212, 5711 du CGCT.

Le taux maximal, l'indice brut terminal de la fonction publique pour une EPCI de plus de 200 000 habitants, c'est égal à 37,41 % soit 1 537,75 euros. Pour le Vice-Président, ce sont les mêmes articles, la même population, l'indice brut terminal de la fonction publique, c'est 18,70, ce qui correspond à l'indemnité brute de 768,67 euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter...

### **Un intervenant**

Normalement, on a droit à quatre et, comme on est cinq, on a le droit d'être cinq, même six, on est obligés de se partager l'enveloppe. Du coup, ce n'est plus 768, c'est 614.

### **Le Président**

C'est 614,94 euros. Je vous demande de bien vouloir adopter l'exposé qui précède, le montant des indemnités du Président 1 537,75 euros et des Vice-Présidents 614,94 euros. Le budget du Syndicat prend en compte ces dépenses, y compris les contributions sociales dans le cadre de la section de fonctionnement.

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

## **1964 – Adoption du Règlement Intérieur du SITTO MAT**

### **Le Président**

Depuis 2008, nous avons un règlement intérieur. Il convient d'adopter ce règlement intérieur. Je rappelle qu'une Commission consultative se réunit avant le Conseil syndical à titre d'information et elle se déroulera par visioconférence. Les suppléants peuvent assister à la Commission mixte, à la visio, et ils peuvent aussi assister au Conseil syndical, mais s'ils assistent, ils n'auront pas le droit de vote, sauf s'ils ont procuration de leurs titulaires. Il ne faut pas le lire ?

### **Christophe DELIGNY**

On va vous poser la question. Vous l'avez reçu, il est relativement classique, les conditions de fonctionnement sont relativement classiques. Les délais de convocation, etc., je pense que c'est pareil dans vos communes. Le fait qu'on puisse tenir des séances à huis clos dans certaines conditions, le fait que le Président anime les débats, ouvre la séance, donne la parole, etc. Ce sont des clauses tout à fait classiques, celles du Code général des collectivités territoriales. Les questions de quorum, vous les connaissez également. Le fait de pouvoir déléguer son pouvoir à l'occasion des séances du Comité syndical, etc. Ce sont des articles connus de tous. Il y a les questions écrites adressées

Toulon, le 20 mai 2026

préalablement aux Commissions mixtes ou Comités syndicaux, auxquelles on répond si on a le temps matériel de constituer la réponse à la séance suivante. On rappelle effectivement les questions d'examen du budget, qui font l'objet préalablement, comme dans vos communes, d'un rapport d'orientation budgétaire. Après, on parle des modes de soutien. Le mode de scrutin est public, normalement, il est à bulletin secret soit sur demande, soit quand il est expressément prévu dans le Code général des collectivités territoriales. Les séances du Comité syndical font l'objet d'un enregistrement. C'est sur la base de cet enregistrement qu'on réalise le PV. Le PV, c'est l'enregistrement qui est relu avant d'être diffusé et soumis à votre approbation dans le cadre du Comité syndical qui suit. Une différence, c'est que, dans le précédent mandat, on enregistrait également les séances de la Commission mixte. Ce n'est pas obligatoire parce que cette Commission mixte n'est pas une Commission organique, c'est une Commission d'échange dans laquelle on va aborder les affaires qui seront présentées au Comité syndical suivant. Nous, on propose de les tenir en visioconférence et on propose également de ne pas faire de PV ni d'enregistrement particulier de ces Commissions mixtes, qui deviennent un peu un lieu d'expression libre où chacun peut dire ce qu'il a à dire pendant les séances du Comité syndical. On rappelle qu'il y a cette fameuse Commission mixte qui ne requiert pas le quorum, qui se fera en visio. La visio sera organisée à partir d'ici, donc ceux qui voudront venir en présentiel seront bien évidemment les bienvenus.

On a également un Comité consultatif relatif aux traitements des ordures ménagères et de la collecte sélective. Il se réunit une fois par an, c'est un lieu d'échange où on réunit à la fois les membres de la CCSPL, c'est-à-dire qu'il y a des membres élus, mais il y a aussi des représentants extérieurs que l'on va désigner par un arrêté du Président - on y reviendra quand on parlera de la CCSPL. Il faudra que l'on voit ce que l'on valide au niveau des représentants de ce que l'on appelle la CCTOMCS, qui est un sigle barbare. On va se réunir une fois par an en même temps que la CCSPL, et c'est vraiment l'occasion d'avoir un échange libre sur l'activité du Syndicat, les enjeux, les perspectives avec des représentants de la société civile qu'on aura codésignés. Après, on rappelle qu'on a un site internet performant qui va être refondu à l'occasion de la mise en service du centre de tri des collectes sélectives d'ici l'automne. Effectivement, on trouve toute l'activité du Syndicat, on trouve également un espace collaboratif dans lequel on peut avoir les données physiques, en tonne principalement, des déchets de tri, de la collecte sélective, du traitement des ordures ménagères résiduelles. On y accède aujourd'hui par un onglet qui est en bas à droite et avec un code qui est « bigzebra34 ».

### **Le Président**

Allez-y, parce que non seulement vous aurez les résultats de votre commune, mais en plus vous aurez les résultats de toutes les communes, ce qui permet d'avoir des comparatifs, non pas pour dire « je suis le meilleur », mais surtout pour vous permettre de constater où vous en êtes, par exemple, par rapport à une commune similaire. Dans ce cas-là, vous pouvez téléphoner au collègue en demandant comment il fait pour avoir ce résultat, et c'est aussi une possibilité de dialogue.

### **Christophe DELIGNY**

Sur la partie informatique, dans le mandat précédent, on a équipé l'ensemble de nos délégués d'une tablette ou d'un iPad, parce qu'on a le souci de dématérialiser au maximum, on ne distribuera pas sur table les affaires. Moi, je les projeterai à l'écran, comme aujourd'hui, et il n'est pas prévu qu'on passe du papier. Ce qu'on vous propose, pour ceux qui le souhaitent, c'est de vous équiper. On ne souhaite pas le faire de manière systématique, parce qu'on s'est aperçu quand même à l'usage que les élus s'en servaient assez peu parce qu'ils ont déjà leurs propres solutions. Nous, on vous envoie toutes les affaires par mail. Vous avez donc toute latitude pour les télécharger sur vos propres supports informatiques et aussi les faire dupliquer par votre secrétariat. C'est du budget de fonctionnement, mais si quelqu'un n'est pas équipé et souhaite bénéficier de cet équipement, on pourrait tout à fait le mettre en place. Je reviendrai vers chacun d'entre vous pour vous demander si vous souhaitez un tel équipement, auquel cas on s'occupera

de le mettre en place. Après, les questions classiques des contributions communales d'équilibre qu'on appelle avant le 25 avril, après le vote du budget. En général, le budget, on le vote en mars. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur ce règlement intérieur, des zones d'ombre ou des choses qui ne vous paraissent pas claires.

### **Le Président**

Il y a-t-il des questions, des commentaires ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

## **VII. 1965 – Composition des Commissions et des différentes représentations extérieures du SITTOMAT**

### **Christophe DELIGNY**

Chaque délégué est membre de la Commission mixte. Toutes les Commissions sont présidées de droit par le Président du SITTOMAT. Il n'y a pas besoin de désigner les délégués puisque vous êtes tous membres de la Commission mixte. Comme je vous l'ai déjà dit, dans le règlement intérieur, elle ne vote pas, elle précède et examine les affaires présentées en Comité syndical et les questions diverses.

Ensuite, on a la Commission d'appel d'offre. Ce sera 10 à 15 réunions par an maximum, plutôt 10. C'est un scrutin de listes. On vous proposera dans une délibération à venir, juste après celle-ci, les conditions de dépôt des listes. Il faut 5 membres titulaires, 5 membres suppléants, comme le demande le Code général des collectivités territoriales.

Ensuite, on a la Commission de délégation de services publics qui a permis le *revamping* et l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Toulon, juste à côté. Dans ce cadre-là, nous avons créé également la CCSPL avec 5 membres titulaires, 5 membres suppléants, plus une liste de représentants extérieurs appelés à siéger. Cette liste-là, au même titre que les membres élus de la CDFP et de la CAO, on la validera au prochain Comité syndical de mercredi prochain.

Enfin, on a le Comité consultatif du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective. On vous propose, au niveau des représentants élus, que ce soit les mêmes que ceux de la CCSPL, puisqu'on les réunit en même temps pour présenter le rapport annuel du délégataire de l'UVE et le rapport d'activité du SITTOMAT. On se réunit une fois par an, en général à la fin de l'année, fin novembre ou début décembre. Nous vous proposons que les membres élus soient les mêmes que ceux de la CCSPL, leur désignation sera réglée par le vote pour la CCSPL. Pour les représentants extérieurs qui ne sont pas expressément visés dans la CCSPL, nous allons prendre des associations qui sont plutôt riveraines de l'UVE puisque le fondement de la CCSPL, c'est la délégation de services publics sur l'UVE. Vous pouvez avoir sur votre territoire des associations ou des représentants que vous souhaitez vouloir associer aux échanges annuels que le SITTOMAT a sur la gestion des déchets, le traitement des déchets. Si c'est le cas, l'appel que l'on fait aujourd'hui, c'est de vous manifester auprès de l'administration si vous avez des associations que vous souhaitez associer à cette réunion annuelle.

Pour les Commissions, il n'y aura pas d'élection aujourd'hui. Elles sont toutes reportées à la semaine prochaine dans le cadre des scrutins de listes. Après, on a les représentations extérieures à plusieurs associations. On a donc l'association ATMO SUD (anciennement AIR PACA), que vous connaissez tous, qui gère la qualité de l'air dans la région. On a l'association AMORCE, dont le Président est toujours Président. C'est une association qui regroupe les élus, les fédérations, les professionnels dans le domaine des déchets, de l'énergie, de l'eau et de la propreté.

### **Le Président**

A titre indicatif, il y a d'ailleurs une journée sur les déchets à Paris, le 8 juin. Si vous êtes intéressés, il faut revenir vers nous.

Toulon, le 20 mai 2026

### **Christophe DELIGNY**

Ensuite, on a la Commission de suivi de site de l'UVE de Toulon. Cette Commission de suivi de site est présidée par le Préfet. Elle consiste à valider et tenir informés les riverains du bon accomplissement de la surveillance au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle se réunit en général une fois par an. Il faudra que l'on désigne un titulaire et un suppléant, sachant que les communes riveraines aussi et la Métropole ont dû désigner un titulaire et un suppléant. Il y avait une Commission qui était prévue le 4 juin, mais elle a été annulée. Je pense qu'ils attendaient les derniers représentants, ils n'allaient pas prévenir dix jours avant. Elle sera certainement reportée à la rentrée. On a le SRADDET, le Schéma Régional de l'Amélioration du Développement Durable et de l'Égalité du Territoire, pour lequel on a un représentant titulaire par EPCI, il n'y a pas de suppléant. On vous proposera que ce soit le Président. On a l'AUDAT, l'agence d'urbanisme, du Var, de l'aire toulonnaise, où on y a des représentations. Ensuite, on a les Commissions d'élaboration et de suivi des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, les PLPDMA que la plupart de nos adhérents ont, sauf Porte-des-Maures. Si vous avez une Commission, on vous propose d'avoir un représentant du Syndicat au sein de ces Commissions puisqu'on assure la partie traitement. Dans cette Commission de prévention, il est bien d'avoir la vision globale de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. La particularité, c'est qu'il ne faut pas que les représentants soient les mêmes que ceux qui siègent déjà dans le cadre de leur EPCI. On n'aura pas forcément beaucoup de choix. Enfin, on a le SICTIAM qui gère tous nos actes dématérialisés, comme dans la plupart des communes, j'imagine.

On a un délégué titulaire et un délégué suppléant à désigner dans chacune de ces représentations, sauf pour le SRADDET où l'on a juste un titulaire à désigner. C'est un vote à main levée, si vous en êtes d'accord.

#### **Le Président**

Est-ce que vous êtes d'accord pour un vote à main levée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Je suis déjà délégué à ATMO SUD et à AMORCE par la Métropole. Je vous propose d'être le représentant titulaire d'ATMO SUD, je suis au Conseil d'administration. ATMOS SUD est l'agence qui est chargée par l'État d'analyser la qualité de l'air dans toute la région. Comme suppléant, Tanguy, puisqu'on était déjà tous les deux. On va voter pour ATMOS SUD. Comme titulaire, Gilles VINCENT, comme suppléant Albert TANGUY. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? On vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Pour AMORCE, je vous propose ma candidature et, comme suppléant, Ange MUSSO. Pourquoi Ange MUSSO ? Parce qu'AMORCE s'occupe aussi de l'eau et de l'énergie. A la Métropole, Ange s'occupe de l'eau. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le Comité de surveillance de l'usine de valorisation énergétique. Je vous propose d'être le titulaire, le suppléant Monsieur ETRIOUX. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Pour le SRADDET, je représente la Métropole, donc je vous propose ma candidature. Ce sont une ou deux réunions par an. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est le SRADDET déchet.

### **Christophe DELIGNY**

C'est la Commission consultative sur les déchets.

#### **Le Président**

Ensuite, l'AUDAT.

**Christophe DELIGNY**

L'agence d'urbanisme.

**Le Président**

Il vaut mieux un représentant d'une autre EPCI. Personne ne s'y colle ? Je vais être obligé de désigner quelqu'un ?

**Christophe DELIGNY**

L'AUDAT, c'est une à deux réunions par an. C'est intéressant.

**Didier SYLVE**

J'y vais.

**Le Président**

Personne d'autre ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ensuite, les Commissions d'élaboration et de suivi des PLPDMA.

**Christophe DELIGNY**

On a proposé Monsieur TANGUY et Madame TESSORE. La Commission de suivi du PLPDMA n'a pas encore été réélue. Je ne sais pas si cela vous inspire ou pas.

**Le Président**

On propose Monsieur TANGUY et Madame TESSORE pour un TPM. Pour Sud Sainte-Baume ?

**Christophe DELIGNY**

Pour Sud Sainte-Baume, on propose M DELEDDA titulaire et Monsieur DOLISI suppléant.

**Le Président**

Donc qui nous proposez-vous ?  
*Interventions hors micro (01.54.00).*

**Le Président**

Sur la Vallée du Gapeau ?

**Christophe DELIGNY**

Sur la Vallée du Gapeau, a priori Monsieur COIQUAULT. Et après, les autres sont déjà à la Commission. Monsieur GRILLOT, peut-être.

**Le Président**

Il reste Saint-Tropez.

**Christophe DELIGNY**

Sur Saint-Tropez, j'avais prévu Madame ROCHETTE et Madame SIRI dans cette volonté d'avoir quelqu'un qui ne siège pas déjà pour sa propre collectivité.

**Le Président**

Il faut qu'elle soit membre du SITTOMAT.

**Christophe DELIGNY**

Elle est membre du SITTOMAT. Elle est suppléante.

**Le Président**

Elle n'aura pas le temps.

**Christophe DELIGNY**

Madame ROCHETTE, ça vous intéresse ? Les réunions, je crois qu'il y en a une ou deux par an.

**Nicolas PATACCHINI**

Moi, je peux y aller, je peux le faire.

**Le Président**

Il en faut deux. Pour cette liste, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le SICTIAM.

**Christophe DELIGNY**

Le SICTIAM, c'est pareil, c'est une assemblée générale par an.

**Le Président**

Qui s'y colle ?

**Christophe DELIGNY**

Monsieur SYLVE est volontaire. Et En supplant, Monsieur APARICIO.

**Le Président**

Pour le SICTIAM, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Ensuite, la délibération numéro 1966.

### **VIII. 1966 – Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des membres de la Commission de délégation de service public relative à l'exploitation de l'UVE de Toulon et des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – conditions de dépôts des listes**

**Le Président**

Il faut faire acte de candidature ?

**Christophe DELIGNY**

Non, en fait, ce sont des scrutins de liste, donc normalement il faut vous laisser un temps pour reconstituer des listes.

**Le Président**

Il faut qu'ils nous disent qui est intéressé.

**Christophe DELIGNY**

La Commission d'appel d'offre, c'est Ange, qui présidera par délégation du Président.

Toulon, le 20 mai 2026

### **Le Président**

Si vous n'êtes pas d'accord, il faut nous le dire. Pour la Métropole, on avait prévu Monsieur APARICIO et

Madame TROPINI, qui n'est pas là. Sur Sud Saint-Beaume, on avait prévu Monsieur BERTONCINI et Monsieur GRANET. Sur Saint-Tropez, on a prévu Monsieur DOMBRY et Monsieur SYLVE. Sur Porte-des-Maures, Monsieur MARTINELLI et Monsieur MARTINEZ.

### **Christophe DELIGNY**

C'est le même tandem que lors de la précédente mandature.

### **Le Président**

Sur Vallée du Gapeau, Monsieur VITRANT et Monsieur COIQUAULT.

### **Christophe DELIGNY**

Monsieur COIQUAULT en titulaire et Monsieur GRILLOT en suppléant ?

### **Le Président**

Toi, tu n'y es plus. C'est ce qu'on a prévu, mais on a une semaine.

### **Christophe DELIGNY**

Ensuite, pour la Commission de délégation de services publics, on voulait proposer de garder la même composition que la CAO. La Commission de services publics se réunit moins d'une fois par an. Pour la réunir, soit on procède à une nouvelle mise en concurrence, ce sera pour 2029, puisque la DSP s'achève le 30 décembre 2030, soit c'est un avenant qui pèse plus de 5 % du montant de la DSP (400 millions d'euros). C'est un gros avenant, mais on n'en a pas eu. Elle ne se réunit pas très souvent. Nous, on disait que, de manière très pratique, on désigne les membres de la CAO pour siéger également à la Commission de délégation de services publics. Si vous en êtes d'accord, on pourra proposer au moins cette liste pour la semaine prochaine.

### **Le Président**

Il n'y a pas de vote.

### **Christophe DELIGNY**

Il y a la CCSPL, la Commission consultative des services publics locaux. Là aussi, on a une réunion par an, fin novembre-début décembre, pour examiner le rapport du délégataire et le rapport de l'activité en présence de représentants extérieurs.

### **Le Président**

On propose Ange et Monsieur APARICIO.

### **Christophe DELIGNY**

Pour TPM, effectivement, on proposait Monsieur MUSSO et Monsieur APARICIO. Pour le Golfe de Saint-Tropez, Monsieur DOMBRY et Monsieur SYLVE. Pour la CASSB, Monsieur CASTELL, titulaire. Pour le Porte-des-Maures, c'était Monsieur MARTINELLI, Monsieur LANDA en suppléant. Et pour la CCVG, Monsieur VITRANT et Madame PANIGOT ou Monsieur GRILLOT. Elle ne s'est pas manifestée, je ne le lui ai pas proposé, mais on a jusqu'à mardi pour affermir la liste. On a un point d'interrogation pour Madame PANIGOT en suppléance de Monsieur GRILLOT.

### **Le Président**

On passe à la délibération 1967.

Toulon, le 20 mai 2026

## **X. 1967 – Délégation de pouvoir du Président du SITTOMAT**

### **Le Président**

J'aurais commencé à dire que c'est un document que vous avez eu, que vous avez dû lire. Est-ce que vous avez des questions ? On se réunit fréquemment, mais on ne se réunit pas toutes les semaines. Et des fois, il y a des décisions à prendre et c'est très long de devoir convoquer le Syndicat alors qu'il y a des urgences. On en a eu, on en a vécu, notamment avec l'histoire de Bonifay, des marchés à passer en urgence. Ce qui vous est proposé, c'est de me donner délégation en sachant qu'à chaque fois que vous me donnez une délégation, bien évidemment, au Conseil syndical qui suit, je rends compte la délégation. On marche comme dans les municipalités. S'il y a des montants, il faut peut-être regarder les montants.

### **Christophe DELIGNY**

Effectivement, on donne délégation sur la partie procéder à un emprunt sur un maximum de 1,5 million d'euros. Ce qu'il faut savoir, c'est que le budget du Syndicat, c'est un peu plus que 110 millions d'euros, fonctionnement plus investissement. Aujourd'hui, c'est vrai que l'investissement est lourd avec le centre de tri, et en fonctionnement, on est sur à peu près 65 à 70 millions d'euros. 1,5 million d'euros, c'est un emprunt qui n'est pas de grande importance par rapport au budget. Pour le centre de tri, on a passé plus de 25 millions d'euros d'emprunts, et c'est bien évidemment passé par les Comité syndical. C'est ce que l'on propose sur les emprunts. Sur la ligne de trésorerie aussi, c'est 5 millions d'euros. Eventuellement, pour pouvoir actionner une ligne de trésorerie, 5 millions d'euros, on va dire que c'est à peu près ce que l'on dépense par mois. C'est pour pouvoir solder un mois proprement s'il y avait des impondérables au niveau des recettes ou des choses comme ça. On propose aussi de donner délégation de pouvoir au Président.

### **Le Président**

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

### **Christophe DELIGNY**

C'est la disposition du Code général des collectivités territoriales. Il y a aussi la possibilité de procéder à des mouvements budgétaires sur le budget dans la limite de 7,5 % des dépenses par chapitre, comme le prévoit la M57. C'est pratique aussi de ne pas vous solliciter à chaque fois dès qu'il y a des mouvements mineurs à exercer. Après, on a la commande publique, on vous propose la délégation qui était déjà présente dans l'ancienne mandature pour les montants de travaux inférieurs à 1 million d'euros, pour les montants de prestations de fournitures et services inférieurs au seuil de 216 000 euros hors taxe. Après, ce sont des choses assez classiques dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir, des contrats d'assurance aussi, la défense juridique et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (AMORCE, ATMO SUD, SICTIAM). Ce n'est pas énorme. Effectivement, de pouvoir solliciter des partenaires financiers pour l'attribution de subventions.

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions. Sinon, on peut participer au vote, sauf le Président.

### **Ange MUSSO**

Pour ne pas que le Président nous influence, je vais donc vous proposer la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **XI. Questions diverses**

**Christophe DELIGNY**

Sur les questions diverses, on voulait vous interroger sur le Comité de pilotage pour le passage aux multi matériaux des EPCI de l'aire toulonnaise. Aujourd'hui, sur la collecte sélective, il y a deux modes de collecte qui sont à l'œuvre sur le territoire du SITTOMAT : le mode de collecte sur le Golfe de Saint-Tropez et Porte-des-Maures, c'est le mode de collecte multi matériaux. C'est-à-dire qu'on a un seul contenant couvercle jaune ou colonne jaune, pour recueillir à la fois les papiers, les cartons, les emballages plastiques et métalliques. C'est le standard français et européen. Sur l'aire toulonnaise, comme on ne fait jamais les choses comme tout le monde, on a un système dual. Aujourd'hui, on a encore un bac couvercle gris pour les emballages plastiques et métalliques et un bac couvercle jaune pour les emballages cartons et le papier. Aujourd'hui, c'est une anomalie au niveau national et on a l'obligation pour les collectes en porte-à-porte de venir au mode de collecte multi matériaux pour simplifier la consigne, parce que cela veut dire que l'on met tout dans un seul bac. Il faut se poser la question de quoi dans quel bac.

En plus, on est dans une région où beaucoup de gens viennent de l'extérieur et ce sont des consignes que les gens ont sur leur propre territoire. C'est du bon sens. On va, à l'occasion de la mise en service du centre de tri de La Farlède, basculer le territoire de l'aire toulonnaise (CASSB, Vallée du Gapeau, Métropole de Toulon) en mode de collecte multi matériaux en disant : votre bac gris ne sert plus à rien, par contre votre bac jaune, vous pouvez mettre tous vos emballages et papiers. Pour faire ça, on avait constitué un Comité de pilotage pour savoir comment on s'organisait. En octobre dernier, on a commencé à préparer le basculement qui aura lieu début novembre de cette année, après la mise en service du centre de tri. On voulait reconstituer ce Comité de pilotage pour présider aux décisions et arbitrages qui restent à prendre d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2026. Ce sont des gens de l'aire toulonnaise, sauf à ce que les gens du Golfe ou de Porte-des-Maures veuillent nous apporter leur expérience, cela peut aussi tout à fait se concevoir. C'est un appel à volontaires.

**Le Président**

Pour la semaine prochaine ?

**Christophe DELIGNY**

On peut le faire la semaine prochaine, comme on peut le faire maintenant. C'est un arrêté du Président, donc on ne va pas voter.

**Le Président**

Levez les doigts. VITRANT, TANGUY, ETRIOUX, APARICIO.

**Christophe DELIGNY**

Pour la CCVG, VITRANT. Il reste la CASSB, 4 titulaires.

**Le Président**

Et nous, la Métropole ?

**Christophe DELIGNY**

TANGUY, ETRIOUX et APARICIO.

**Le Président**

OK. On a tout le monde ?

### **Christophe DELIGNY**

Oui. On vous enverra un courrier.

*Intervention hors micro (02.12.35).*

### **Le Président**

Ce n'est pas meilleur, c'est obligatoire. Le jaune, c'est obligatoire, mais quand on passe en multi matériaux, on gagne un peu en rendement parce que la personne qui trie ne se pose pas la question : c'est un emballage ménager, je le mets dans le bac. Alors qu'avant on se posait la question de ce que l'on faisait du pot de yaourt.

### **Christophe DELIGNY**

Les différences sont quand même très liées à la typologie d'habitat.

### **Le Président**

Pour un même type d'habitat, le fait d'avoir une seule poubelle c'est mieux.

J'ai juste deux informations à vous donner. Au niveau national, on rencontre des difficultés sur ce qu'on appelle les REP, les responsabilités élargies des producteurs. Vous connaissez cela sur les emballages, on a voulu responsabiliser les producteurs, c'est-à-dire que quand vous achetez un produit et qu'il est emballé, vous payez, y compris dans le prix, une participation, de la même façon que quand vous achetez un frigo, de la même façon que quand vous achetez des pneus, il y a une participation qui est dans le prix. Cela va dans un éco-organisme et, normalement, l'éco-organisme soit vient chercher dans les déchetteries les matériaux dont il est responsable, soit il paye la collectivité et accorde un soutien à la collectivité. Donc les emballages, ça date de 1992, tout le monde connaît cela. Et petit à petit, on se bat, nous, les collectivités, pour mettre en place ces REP parce que cela nous permet d'avoir des recettes sur des produits que nous sommes obligés de collecter.

Le combat que nous menons aujourd'hui, c'est par exemple sur les bouteilles de protoxyde d'azote, sur les jouets, sur tout un tas de produits qui ne sont pas compris dans les REP. On rencontre aujourd'hui des difficultés sur une REP qui a été demandée en 2008 et que nous avons obtenue en 2022 sur les matériaux dits de bricolage et de construction. Quand vous êtes un particulier, vous allez acheter un agglo. Sur l'agglo, vous allez payer quelques centimes et cela va aller dans un éco-organisme. Cela ne pose pas de problème. Les particuliers viennent en déchetterie, c'est enlevé et on touchait un soutien. Après, il y a les artisans notamment qui payaient la même chose, sauf que les déchetteries dites publiques avaient décidé, notamment dans la Métropole, de ne plus accueillir les déchets des artisans. Ils allaient donc dans une déchetterie privée. Au niveau du Var, on est à peu près bien achalandé, nous avons des déchetteries privées qui fonctionnaient bien, sauf qu'elles ne sont pas à l'équilibre et elles faisaient quand même payer les artisans qui avaient déjà payé au moment de l'achat. Ils sont allés taper à la porte du ministre. Aujourd'hui, il y a des discussions entre les fédérations de ce qu'ils construisent pour revenir en arrière et soit de faire payer plus au moment de l'acte d'achat, soit de faire payer un peu plus, autrement dit que les déchetteries privées ne soient plus gratuites. Il y a donc des discussions en cours pour lesquelles, aujourd'hui, nous, collectivité, le seul intérêt à être dans la boucle des discussions, la peur que nous avons, c'est que s'il n'y a pas eu de solution de trouvée, on retrouve ces déchets au détour d'un chemin. Et on a toujours en mémoire notre collègue de Signes, Jean MICHEL, qui en est mort.

Le deuxième sujet qui date d'hier – je ne fais pas de politique en disant cela -, le Président de la République a mis sur la table ce que l'on appelle la consigne des bouteilles en plastique. C'est un sujet qui revient régulièrement, contre lequel toutes les collectivités, tous les consommateurs et tous les professionnels sont contre. Quel est le principe ? D'abord, ce n'est pas une vraie consigne. On est favorable à la consigne des bouteilles en verre. On n'est pas favorable à la consigne des bouteilles en plastique, ce qu'on appelle

Toulon, le 20 mai 2026

d'ailleurs la fausse consigne. Pourquoi ? Un, ce n'est pas une consigne, ce n'est pas une vraie consigne parce que le produit va être détruit. Il n'y a pas de réemploi comme le verre, donc ce n'est pas une vraie consigne. Deuxièmement, comment ça marche ? Vous allez acheter une bouteille, vous allez payer 20 centimes de plus sur cette bouteille en plastique. Pour récupérer vos 20 centimes, vous allez devoir la ramener dans un supermarché qui aura une machine et qui vous rendra les 20 centimes. Donc ça peut paraître intelligent. Sauf que l'on sait que, dans le meilleur des cas, il y aura un retour de 80 % des bouteilles. Autrement dit, il n'y aura que 20 % des bouteilles qui auront été consommées, qui auront participé aux 20 centimes et qui n'auront pas été rendues aux consommateurs. Ça représente 400 millions d'euros par an. D'après vous, qui va récupérer ces 400 millions d'euros par an ? Ce sont les supermarchés. Donc on est totalement contre. Ensuite, aujourd'hui, ces bouteilles en plastique, depuis 1992, on nous demande de les prendre dans les emballages ménagers, on a mis en place un système qui marche et on est à peu près à 66 % de récupération de ces bouteilles en plastique qui sont des emballages ménagers. Par contre, nous ne sommes pas responsables des bouteilles en plastique qui ne sont pas des emballages ménagers, qui sont des emballages que vous allez consommer en allant dans un fast-food, en prenant un train, en allant dans un aéroport. C'est ce que l'on appelle les bouteilles « hors foyer ». Nous ne sommes donc pas responsables.

Aujourd'hui, la France paie 1,6 milliard d'euros de pénalités à l'Europe parce que nous ne recyclons pas assez nos emballages ménagers plastiques. Le Président de la République s'est exprimé hier en disant qu'il allait mettre en place la consigne des bouteilles en plastique parce que c'est à cause de ces bouteilles en plastique que nous payons 1,6 milliard d'euros. Si vous regardez la presse, c'est ce qu'il a dit. C'est scandaleux. Pourquoi ? Parce que les bouteilles en plastique ne représentent que 11 % des emballages ménagers. On désigne les bouteilles en plastique comme étant le responsable de 1,6 milliard d'euros alors qu'elles ne représentent que 11 %. Or il faut savoir que dans les emballages ménagers et notamment dans les plastiques, il y en a 20 % qui ne sont pas recyclables, et là on ne fait rien. Qui devrait faire ? Ceux qui produisent. Ils devraient fabriquer des pots de yaourt qui se recyclent, par exemple, ou des bouteilles de lait qui se recyclent. Or ce n'est pas le cas. Le Président montre du doigt les bouteilles en plastique alors que, je répète, non seulement elles ne représentent que 11 % des emballages ménagers et qu'à ce jour, elles sont recyclées à hauteur de 66 %. Chaque année, on gagne un petit peu. On dénonce ça, nous, les collectivités, et on ne comprend pas, d'autant que ces 400 millions d'euros par an iront dans le supermarché, c'est une perte de pouvoir d'achat de nos administrés.

Deuxièmement, c'est une attaque en règle contre le commerce de proximité, parce que vous irez acheter votre Badoit chez votre petit commerçant local, mais pour récupérer les 20 centimes, vous serez obligés d'aller dans les supermarchés. Et ça, c'est scandaleux. On voit très bien quel est le coût qui est organisé pour finalement faire supporter aux collectivités locales une arnaque qui consiste à donner 400 millions d'euros par an aux supermarchés. On se bat donc contre ça, vous allez le lire dans les journaux, dans la presse. Ils n'ont rien compris. Ils ont uniquement reporté ce qu'a dit le communicant du Président de République qui dit que c'est la faute des collectivités et que les collectivités sont contre parce qu'elles vendent leurs produits recyclés et que, demain, elles en vendront beaucoup moins. Je répète, toutes les associations de collectivités, AMORCE, ce sont 1 100 collectivités, et l'AMF aussi, les intercommunalités de France, le CNR qui est une association de recyclage, on est tous contre. Les consommateurs sont contre. Les associations de contribuables sont contre. Les associations de professionnels sont contre. Donc ne vous étonnez pas, je vous ai donné l'explication.

On a fini. J'avais dit midi, il est midi deux.

### **Christophe DELIGNY**

On vous a préparé une petite collation. Vous n'oubliez pas votre parapluie en sortant parce que le temps est incertain. On compte avoir le quorum quand même la semaine



prochaine pour pouvoir élire valablement les membres de la CAO, ce dont on a parlé. Le quorum, c'est dix. La semaine prochaine, on va voter à main levée, ça va aller vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45

Monsieur le Président du SITTO  
Monsieur Gilles VINCENT



Le secrétaire de séance  
Monsieur Romain GRILLOT

